

| Avec contrat d'apprentissage | | | | | Sans contrat d'apprentissage (art. 32 OFPr) | |
|-------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| | Apprentissage dual (entreprise et école professionnelle) | Apprentissage en école de métiers | Apprentissage réduit | Formation raccourcie en 2 ans Santé-Social : ASSC / ASE | Examens finaux | Validation des acquis de l'expérience (VAE) |
| Public-cible | Jeunes et adultes ayant achevé la scolarité obligatoire | Jeunes et adultes ayant achevé la scolarité obligatoire | Jeunes et adultes ayant achevé la scolarité obligatoire, titulaires d'un 1 ^{er} certificat du niveau secondaire II | 22 ans révolus, expérience de 2 ans à 60% min dans le domaine professionnel Contrat de travail à un taux de 50% min dans le domaine | Personne non-qualifiée, mais ayant acquis par l'expérience des compétences dans son domaine d'activité professionnelle | |
| Conditions d'accès | Contrat d'apprentissage dans une entreprise formatrice | Conditions d'admission de l'école et contrat d'apprentissage | Contrat d'apprentissage ou contrat d'apprentissage de l'école de métiers | Contrat d'apprentissage avec l'employeur | Au bénéfice d'une expérience professionnelle de 5 ans, dont un minimum dans le domaine visé ; maîtrise de la langue française | |
| Durée | AFP : 2 ans CFC : 3 ou 4 ans Formation à plein temps | AFP : 2 ans CFC : 3 ou 4 ans Formation à plein temps | En principe, réduction d'un an sur la durée initiale Formation à plein temps | 2 ans Formation en cours d'emploi | Variable, selon le niveau des compétences En cours d'emploi | Environ 1 an Compléments de formation : variable, en fonction des compétences manquantes En cours d'emploi |
| Organisation | Alternance entre entreprise et école professionnelle Cours interentreprises (CIE) | Ecole de métiers pour formation théorique et formation pratique Cours interentreprises (CIE) | Alternance école/entreprise ou cours communs ou spécifiques/stages Dispense de la culture générale (enseignement + examen) et éven. CIE | Cours professionnels : 1 jour / semaine Cours interentreprises : 1 semaine / semestre Cours de culture générale : 1 soir / semaine | Inscription examens : 31 juillet de l'année qui précède celle où le candidat entend se présenter à la procédure de qualification Cours professionnels facultatifs | 1. Information + Conseil (COS) 2. Bilan (accompagnement au COS) 3. Evaluation 4. Validation et éventuellement des compléments de formation 5. Certification (SFP) |
| Frais | CIE subventionnés Solde à charge de l'employeur | CIE subventionnés Solde à charge de l'école | CIE subventionnés Solde à charge de l'école ou de l'employeur selon type d'apprentissage | CIE subventionnés Solde à charge de l'employeur | Frais d'inscription + caution Frais d'examen éventuels en sus Participation financière possible www.jura.ch/fonds | Coût du bilan + compléments de formation Participation financière possible www.jura.ch/fonds Gratuit pour personne sans titre du secondaire II |
| Informations générales | Service de la formation (SFP) | Ecole de métiers et Service de la formation (SFP) | Ecole de métiers et Service de la formation (SFP) | Ecole de métiers et Service de la formation (SFP) | Service de la formation (SFP) | COS et SFP |
| Procédure | Postuler aux places d'apprentissage du domaine d'intérêt | Déposer un dossier de candidature selon la procédure d'admission de l'école de métiers | Postuler et/ou déposer un dossier de candidature | Obtenir l'accord de l'employeur Remplir documents d'admission | Prendre rendez-vous auprès du SFP pour l'inscription | Prendre rendez-vous au portail d'entrée (COS) ; s'inscrire auprès du SFP ; réaliser son dossier VAE |
| Renseignements | Les métiers : www.orientation.ch | Les filières et conditions d'admission : www.jura.ch/CEJEF | | Les formations raccourcies : Service de la formation (SFP) | www.jura.ch/sfp | www.validacquis.ch OFFT certifications par VAE |